

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

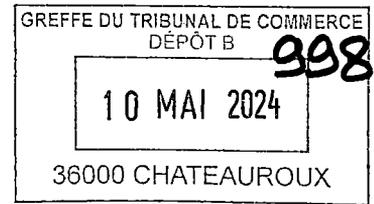
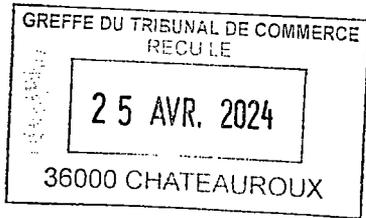
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00140

Numéro SIREN : 819 952 797

Nom ou dénomination : Ateliers LEON FLAM

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2024 sous le numéro de dépôt 998



**Sas ATELIERS LEON FLAM**

12 RUE JEAN LURÇAT

36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE : 1512Z

SIRET : 81995279700028

AGC INDRE  
20 RUE OSCAR NIEMEYER

Tél : 0254292000

36000 CHATEAUROUX

Fax : 0254292002

## **Comptes annuels**

# RAPPORT

**A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par M. EPAULARD LOUIS, PDG pour l'entité :

**Sas ATELIERS LEON FLAM**

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan</b>	<b>993 794,41 €</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>917 737,55 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>-250 472,99 €</b>

Fait à CHATEAUROUX,

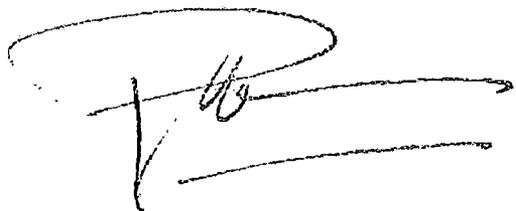
Le 04/05/2023.

Le Directeur Général.

Le professionnel de l'expertise comptable

PHILIPPE MARTEAU,

LAETITIA THIBAUD,



# BILAN ACTIF

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles				9,15		4,95
Frais d'établissement						
Frais de développement	139 023,00	48 128,32	90 894,68		61 115,47	
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				24,13		14,37
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	245 582,66	150 182,16	95 400,50		89 221,94	
Autres immobilisations corporelles	198 012,90	53 571,69	144 441,21		88 079,51	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,67		0,38
Participations	5 100,00		5 100,00			
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 550,00		1 550,00		4 700,00	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>589 268,56</b>	<b>251 882,17</b>	<b>337 386,39</b>	<b>33,95</b>	<b>243 116,92</b>	<b>19,70</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours				24,73		19,82
Matières premières et autres appro	168 401,26		168 401,26		169 666,99	
En-cours de production (biens et services)	77 338,80		77 338,80		74 922,92	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					9 571,22	0,78
Créances				38,47		27,05
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	362 950,76		362 950,76		259 812,44	
Autres créances (3)	19 317,50		19 317,50		73 989,53	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	28 307,11		28 307,11	2,85	374 405,57	30,34
Charges constatées d'avance (3)	92,59		92,59	0,01	28 609,35	2,32
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>656 408,02</b>		<b>656 408,02</b>	<b>66,05</b>	<b>990 978,02</b>	<b>80,30</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 245 676,58</b>	<b>251 882,17</b>	<b>993 794,41</b>	<b>100</b>	<b>1 234 094,94</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 0 )	207 760,00	20,91	207 760,00	16,84
Primes d'émission, de fusion, d'apport	79 915,90	8,04	79 915,90	6,48
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-19 466,64	-1,96		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-250 472,99	-25,20	-19 466,64	-1,58
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>17 736,27</b>	<b>1,78</b>	<b>268 209,26</b>	<b>21,73</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 736,27</b>	<b>1,78</b>	<b>268 209,26</b>	<b>21,73</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	488 833,42	49,19	525 863,96	42,61
Emprunts et dettes financières diverses (3)	82 186,00	8,27	63 435,42	5,14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 749,72	0,68		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	160 294,55	16,13	123 039,75	9,97
Dettes fiscales et sociales	237 957,38	23,94	253 505,35	20,54
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	37,07		41,20	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>976 058,14</b>	<b>98,22</b>	<b>965 885,68</b>	<b>78,27</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>993 794,41</b>	<b>100</b>	<b>1 234 094,94</b>	<b>100</b>
(1) Dont à plus d'un an	478 964,74		498 149,96	
(1) Dont à moins d'un an	490 343,68		467 735,72	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	56,64			
(3) Dont emprunts participatifs	49 000,00		58 500,00	

# COMPTE DE RÉSULTAT

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur en %	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	917 738	100	687 334	100	230 404	34
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>917 738</b>	<b>100</b>	<b>687 334</b>	<b>100</b>	<b>230 404</b>	<b>34</b>
Production stockée	2 416		45 989	7	-43 573	-95
Production immobilisée	114 676	12	104 309	15	10 367	10
Subventions d'exploitation	60 531	7	222 800	32	-162 269	-73
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	106 893	12	33 736	5	73 157	217
Autres produits	207		600		-393	-66
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 202 460</b>	<b>131</b>	<b>1 094 767</b>	<b>159</b>	<b>107 693</b>	<b>10</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	167 747	18	96 878	14	70 869	73
Variation de stocks	1 266		-39 113	-6	40 379	103
Autres achats et charges externes	241 830	26	217 837	32	23 992	11
Impôts, taxes et versements assimilés	7 855	1	9 281	1	-1 426	-15
Salaires et traitements	789 562	86	683 615	99	105 947	15
Charges sociales	125 304	14	88 677	13	36 628	41
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	119 093	13	58 238	8	60 855	104
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	296		107		189	177
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 452 952</b>	<b>158</b>	<b>1 115 519</b>	<b>162</b>	<b>337 433</b>	<b>30</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-250 492</b>	<b>-27</b>	<b>-20 752</b>	<b>-3</b>	<b>-229 740</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur en %	
<b>Produits financiers</b>						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	5 168	1	3 079		2 089	68
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5 168</b>	<b>1</b>	<b>3 079</b>		<b>2 089</b>	<b>68</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-5 168</b>	<b>-1</b>	<b>-3 079</b>		<b>-2 089</b>	<b>-68</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-255 660</b>	<b>-28</b>	<b>-23 831</b>	<b>-3</b>	<b>-231 829</b>	<b>-973</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			4 514	1	-4 514	-100
Sur opérations en capital	19 931	2			19 931	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19 931</b>	<b>2</b>	<b>4 514</b>	<b>1</b>	<b>15 417</b>	<b>342</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			150		-150	-100
Sur opérations en capital	14 744	2			14 744	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 744</b>	<b>2</b>	<b>150</b>		<b>14 594</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 187</b>	<b>1</b>	<b>4 364</b>	<b>1</b>	<b>822</b>	<b>19</b>
<b>Participation des salariés aux résultats</b>						
<b>Impôt sur les bénéfices</b>						
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 222 391</b>	<b>133</b>	<b>1 099 282</b>	<b>160</b>	<b>123 110</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 472 864</b>	<b>160</b>	<b>1 118 748</b>	<b>163</b>	<b>354 116</b>	<b>32</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-250 473</b>	<b>-27</b>	<b>-19 467</b>	<b>-3</b>	<b>-231 006</b>	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

## **Annexe**

# SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produites	Informations	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			NA
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0		
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM**

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 993 794,41 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -250 472,99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour le traitement comptable des coûts de développement :**

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisés à l'actif.

Option pour le traitement comptable des frais de développement :

La durée d'amortissement retenue pour les frais de développement est de deux ans.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériels et outillages	3 - 5 ans
- Frais développement	2 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

La méthode retenue pour l'évaluation des stocks est le PEPS sauf cuir :

- les peaux livrées par les fournisseurs ne sont jamais homogènes en terme de qualité,
- elles sont stockées selon leur niveau de qualité (trois catégories)
- Les peaux sont sorties pour la production par niveau de qualité croissante de façon à avoir en stock les eaux de meilleure qualité possible.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**A10868 - Sas ATELIERS LEON FLAM**

---

**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

**Ateliers LEON FLAM**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 207.760,00 Euros  
Siège social : 12 rue Jean 36700 Chatillon sur Indre  
**819 952 797 R.C.S. Châteauroux**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

Le 30 Juin 2023

à dix-sept heures,

les associés de la société Ateliers LEON FLAM (la "Société") se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 12 rue Jean Lurcat, 36700 Chatillon-sur-Indre, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les associés présents et par les mandataires, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire.

KPMG S.A. représenté par Monsieur Alexis CARTIER commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis EPAULARD en qualité de président de la Société (le "Président").

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 207.760 actions sur les 207.760 actions ayant le droit de vote, que le quorum requis est respecté et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des convocations adressées aux associés ;
- La copie de la convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé.
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée ;
- Le rapport de gestion du président ;
- Les rapports du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus au Président
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.
- Affectation des résultats.
- Pouvoirs.

Puis le Président donne lecture des rapports au cours de laquelle la discussion est ouverte.



Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir une perte de - 250.472,99 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Dirigeants de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à - 250.472,99 € au compte de report à nouveau :

Perte de l'exercice	- 250.472,99 €
Report à nouveau avant affectation	-19.466,64 €
Report à nouveau après affectation	- 269.939,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le Secrétaire.

  
LE PRESIDENT

  
LE SECRETAIRE



KPMG SA  
14 avenue des Droits de l'Homme  
ZAC du Champ Chardon  
45000 Orléans

# ATELIERS LEON FLAM S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ATELIERS LEON FLAM S.A.S.

ZI Sables de Beauregard 36700 CHATILLON SUR INDRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
14 avenue des Droits de l'Homme  
ZAC du Champ Chardon  
45000 Orléans

## **ATELIERS LEON FLAM S.A.S.**

ZI Sables de Beauregard 36700 CHATILLON SUR INDRE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société ATELIERS LEON FLAM S.A.S.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATELIERS LEON FLAM S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et méthodes comptables – continuité » de l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 28 juin 2023

KPMG SA

Alexis Cartier

Associé